

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil treize, le trente janvier à 21 heures, le Conseil Municipal de la commune d'Esnandes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Yann Juin, Maire.

Date de convocation : 25 Janvier 2013

Présents (12) : Yann Juin, Michel Rougier, Jean-Pierre Roblin, Fabrice Brisson, Béatrice Vinet, Sylvia Pain, Christine Kubicek, Robert Portier, Alain Bouvet, Paul Couzard, David Loutreuil et Joël Deschamps.

Absents représentés (3) : Pascale Buronfosse Bjaï à Michel Rougier, Emmanuel Mandon à David Loutreuil, Françoise Guigard à Alain Bouvet.

Absents non représentés (4) : Béatrice Gomit, Yvan Bailly, Virginie Vincendeau, et Christine Guézou.

Secrétaire de séance : Sylvia Pain

Compte rendu du Conseil Municipal du 20 décembre 2013 : adopté à l'unanimité

Modification de l'ordre du jour pour ajouter une dernière question :

- 2013 – 01/01 - Mandatement des factures d'investissement avant le vote du BP et des Budgets annexes 2013
- 2013 – 02/01 - Tarification de la location des salles municipales
- 2013 – 03/01 – Débat d'orientations budgétaires
- 2013 – 04/01 – Restructuration des Equipements publics – Avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre

Modification adoptée à l'unanimité/Les délibérations suivantes sont toutes adoptées à l'unanimité.

2013 – 01/01 – Mandatement des factures d'investissement avant le vote du BP et des Budgets annexes 2013

Rapporteur : Joël Deschamps

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que l'article L1612-1 du CGCT précise que jusqu'à l'adoption du Budget Primitif, l'exécutif de la commune peut, sur autorisation de l'organe délibérant, liquider ou mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts à l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. Ces crédits seront inscrits au budget lors de son adoption. Dans la mesure où cette opération a reçu un commencement d'exécution, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements ci-dessous. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, est unanime.

Opération 80 : voirie

Article	Objet
2313	Eiffage (Pointe Saint Clément): 7.255,41 €TTC
2313	Eiffage (Rue du chemin vert) : 1.792,21 €TTC
2313	Eiffage (Venelle des Roches Marines) : 3.621,01 €TTC
2313	SCREG (Impasse des Sions) : 9.263,02 €TTC
2313	SCREG (Allée des Tilleuls) : 8.900,63 €TTC

Opération 84 : achat matériel/Mobilier

Article	Objet
2184	Groupe RESO/Barré SARL : 237,10 €TTC
2184	Trigano : 505,91 €TTC
2184	Trigano : 1.453,14 €TTC
2158	Servix : 129,31 €TTC

Opération 108 : Eglise

Article	Objet
2316	Les Ateliers de la Chapelle : 11.486,38 €TTC

Opération 2011114 : Equipements publics (tranche 1)

Article	Objet
2313	SEMDAS (Etat des dépenses n°16): 294.030,32 €TTC
2184	UGAP : 1.753,46 €TTC
2184	UGAP : 3.056,56 €TTC
2184	UGAP : 652.82 €TTC
2184	UGAP : 163.21 €TTC
2184	WESCO : 443.39 €TTC
2184	UGAP : 281 €TTC
2184	UGAP : 429.01 €TTC
2184	UGAP : 475 €TTC
2184	UGAP : 915,14 €TTC
2184	UGAP : 2.543,33 €TTC
2184	UGAP : 1.564,36 €TTC
2184	UGAP : 1.339,57 €TTC
2184	UGAP : 5.022,87 €TTC
2184	UGAP : 2.940,59 €TTC
2184	UGAP : 587,69 €TTC
2184	UGAP : 886 €TTC
2184	UGAP : 4.807,02 €TTC
2184	NATHAN : 213.30 €TTC
2184	LFV Pro Cuisines : 236.21 €TTC
2184	DARTY : 322.23 €TTC
2184	UGAP : 210,81 €TTC

2013 – 02/01 - Tarification de la location des salles municipales

Rapporteur : Joël Deschamps

Vu la délibération en date du 21 janvier 2009 relative à la tarification de la salle des fêtes,
Vu la réhabilitation des locaux, l'aménagement et les investissements,
Vu les différentes réunions des commissions et de municipalité,

Il est proposé de maintenir la tarification pour l'ensemble des salles municipales, à savoir:

LOCATION	TARIFS COMMUNE	TARIFS HORS COMMUNE	SUPPLEMENT CHAUFFAGE
TARIF A	115	180	25
TARIF B	190	320	50
TARIF C	290	480	100
TARIF D	42	75	25
TARIF E	210		50
CAUTION	- 300 € pour les dégradations, - 350 € pour le ménage, - 100 € pour les clefs.		

Ces tarifs prendront effet au **1^{er} janvier 2013**

Un arrêté précise les modalités d'application de la présente délibération.

2013 – 03/01 – Débat d'orientations budgétaires

Rapporteur : Jean-Pierre Roblin

Conformément aux dispositions des articles L 2312 du CGCT, un débat sur les orientations budgétaires peut avoir lieu dans les communes de moins de 3500 habitants.

Voici la note fixant les orientations générales du budget 2012 contenant les informations sur l'évolution financière de notre commune qui permettront de débattre sur les priorités qui seront retenues au budget primitif.

Perspectives économiques nationales :

Le projet de loi de finances pour 2013 est calé sur un taux de croissance de :

0,8 % (0,6 % par l'OCDE) et un taux d'inflation contenu à 1,75 %

Budget de Fonctionnement :

1/ Les Dépenses :

La situation comptable actuelle (25 janvier 2013) nous fournit les enseignements suivants, à l'état d'estimation :

L'épargne brute dégagée est de : (RRF 1 516 636 € - DRF 1 365 221 €) = **151 415 €.**

L'épargne nette sera de :

Epargne Brute 151 415 € – capital de la dette : 128 610 € = **22 805 €.**

En 2010, l'épargne nette était : 109 858 € en 2011, elle était de 158 682 € et nulle les années antérieures.

Le ratio de couverture : DRF + capital de la dette / RRF soit :

1 365 221 € + 128 610 € : 1 516 636 € = **0,98**

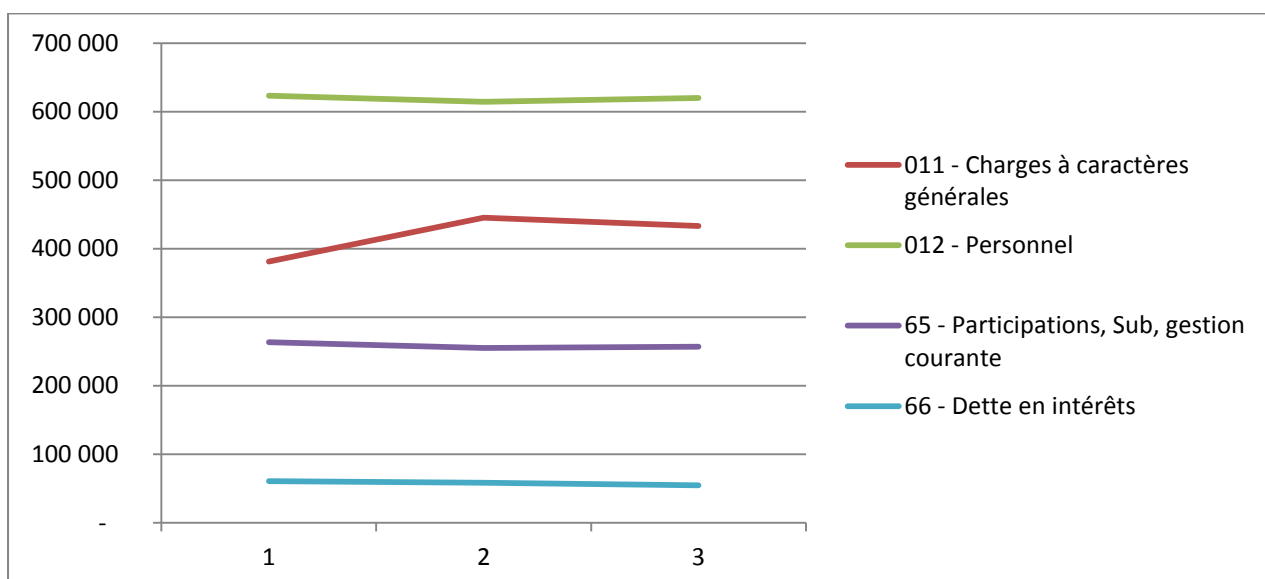
Les dépenses sont couvertes quand le ratio < ou = 1.

Pour mémoire ce ratio était de **0,93** au CA 2010 et **0,91** en 2011

Les charges réelles sont réparties ainsi :

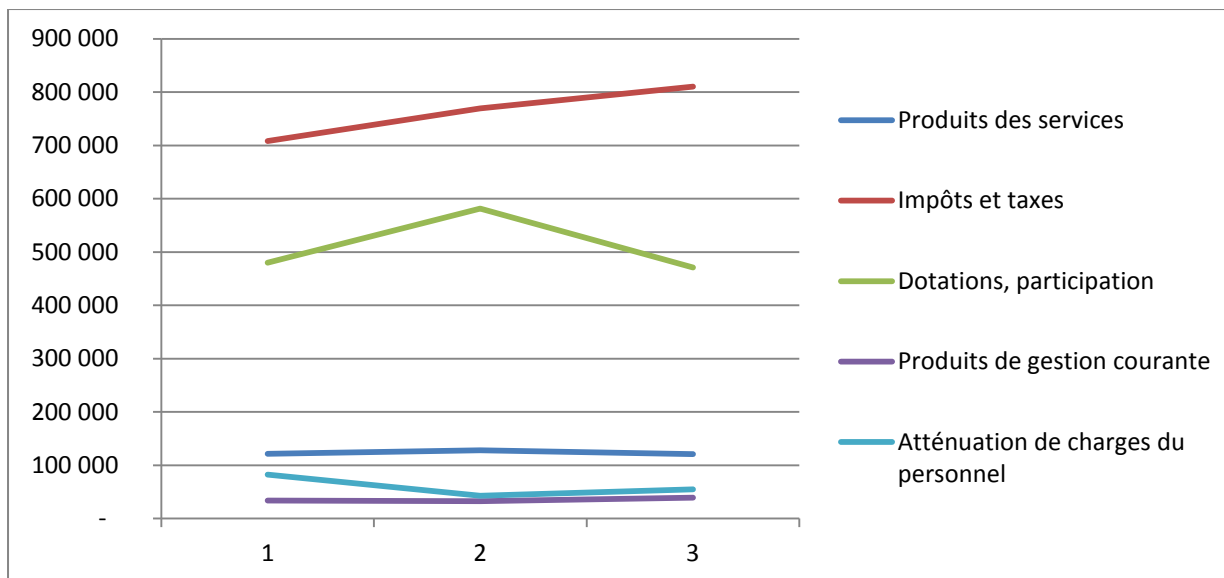
	2010 / %	2011 / %	2012 / %
Charges de personnel	622 964 € (46,9 %)	614 435 € (44,68%)	619 922 € (45,41 %)
Charges financières	60 606 € (4,56 %)	60 411 € (4,39 %)	54 960 € (4,03 %)
Subv. + participations	263 576 € (19,84 %)	257 689 € (18,74 %)	257 029 € (18,83 %)
Autres charges réelles	381 043 € (28,7%)	442 710 € (32,19 %)	433 094 € (31,73%)
Total	1 328 189 €	1 375 245 €	1 365 005 €

Après les tickets restaurants, l'instauration du régime indemnitaire pour l'ensemble des agents de la commune devrait augmenter les dépenses de charges du personnel de 12 000 € sur le budget 2013. Les autres charges devraient être maintenues aux mêmes proportions afin de permettre la maîtrise des charges réelles à un niveau constant.



2/ Les Recettes :

	2010 / %	2011 / %	2012 / %
Ressources fiscales	708 258 € (44,21 %)	770 283 € (46,02%)	810 269 € (53,43%)
DGF + dotations	479 862 € (29,95 %)	624 635 € (37,32%)	471 017 € (31,06%)
Produits courants	331 392 € (20,68 %)	235 903 € (14,09 %)	180 595 € (11,91%)
Atténuation charges	82 629 € (5,16 %)	42 917 € (2,57 %)	54 704 € (3,13%)
Total	1 602 141 €	1 673 738 €	1 516 585 €



L'autofinancement :

Le ratio qui prend en compte la couverture des charges (personnel, contingents, intérêts) par les produits est **53%**.

Il était de 51 en 2011, 48% en 2010, 51 % en 2009, 60 % en 2008, 59 % en 2007, 52 % en 2006, 54 % en 2005.

Ce ratio doit être compris entre 41% et 55 % pour assurer à la commune un autofinancement correct.

La capacité d'autofinancement représente l'excédent résultant du fonctionnement pour financer les opérations d'équipement.

En 2012, pour **100 €** :

- il a été dépensé **41 €** pour le Personnel, **28 €** pour les autres charges réelles, **17 €** pour les subventions et participations, **4 €** pour les charges financières,
- il a été constitué **10 € capacité d'autofinancement**. (18 € en 2011, 18 € en 2010, 17 € en 2009, 4 € en 2008).

Budget d'Investissement :

1/ Dépenses :

De grands chantiers restent ouverts en 2013 :

Restructuration des équipements publics :

La tranche 2 constituée par la rénovation et l'extension de la Mairie et d'une partie de l'école primaire devrait débuter au 2^{ème} trimestre pour une durée de 10 à 12 mois.

Aménagement du Centre Bourg :

Les études se poursuivent afin d'affiner le projet, partagé avec les commerçants concernés.

Les travaux de voiries :

2013 devrait voir se concrétiser les travaux liés à la rue des Jardins

Camping Municipal

Comme pour 2012, les travaux du camping sont mis en attente des conclusions du zonage dans le cadre du PPRL et de l'élaboration du PAPI Nord Aunis. Pour ce qui est de la gestion, Les consultations ont été lancées avec comme base le même type de contrat que 2012 : contrat de gestion précaire.

2/ Recettes :

Outre les subventions des tranches 1 et 2 des équipements publics et un retour de FCTVA conséquent, la commune ne prévoit de gros emprunts pour l'année 2013.

2013 – 04/01 – Restructuration des Equipements publics – Avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre

Rapporteur : Béatrice VINET

Vu la délibération 2011 – 02/05 confiant à la SEMDAS un mandat de maîtrise d'ouvrage,
Vu l'arrêté municipal du 7 juillet 2011 désignant l'équipe de maîtrise d'œuvre composée de Christophe PILLET, Architecte/ARTES, BET Structures/FT2E, BET Fluides/Laurent BOUDEAUD, Economiste et fixant le montant d'honoraires à 97.875 €HT soit 8,70% pour une mission de base sans Exé,
Vu la délibération 2012 – 16/03 approuvant l'estimation définitive des travaux définie par le dossier APD de la première tranche de travaux (écoles primaires et maternelle et restaurant scolaire) et arrêtant les honoraires du maître d'œuvre à 122.348,26 €HT,
Vu l'estimation définitive des travaux définie par le dossier APD pour la seconde tranche (extension et rénovation de la mairie et de l'école primaire) remis par la maîtrise d'œuvre en novembre 2012 fixée à 852.000 €HT,
Vu la délibération 2012 – 04/11 approuvant l'enveloppe prévisionnelle de 1.806.302 €HT

Les augmentations du coût d'objectif sont justifiées par :

- L'évolution des réglementations thermiques RT 2012 et sismique,
- Des améliorations fonctionnelles et de sécurité,
- Des modifications de programme portant sur :
 - o Installation du génie civil pour mise en place d'un groupe électrogène,
 - o Rénovation des réfectoires existants,
 - o Rénovation de la salle nouvelle France,
 - o Travaux complémentaires divers.

Compte tenu de ces évolutions et de l'approbation des dossiers APD (Tranche 1 et 2), le montant des honoraires devient définitif et est arrêté la somme de :

	€HT	TVA (19,6%)	TTC
Marché initial	97.875	19.183,50	117.058,50
Avenant n°1 en + value	24.473,26	4.796,76	29.270,02
Avenant n°2 en + value	34 800	6 820,80	41 620,80
Nouveau montant du marché	157 148,26	30 801,06	187 949,32

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les documents visant à :

- Approuver le dossier APD pour la Tranche 2,
- Approuver la rémunération définitive du maître d'œuvre à 157 148,26 €HT,
- Autoriser la SEMDAS à signer l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre n°2011/194.

Questions diverses :

Monsieur le Maire donne la parole aux élus qui viennent d'assister à une réunion, en Préfecture, sur la présentation de la réforme liée aux rythmes scolaires. Michel Rougier et Alain Bouvet rappellent que la veille une première réunion de réflexions a été organisée, en mairie, avec les enseignants des écoles et les représentants des parents d'élèves. Lors de cette réunion en mairie, les enseignants ont proposé une journée type avec un inter-classe réduit pour une sortie à 15h30, les représentants des parents d'élèves se positionnent pour l'école le samedi matin, les élus organisent leurs réflexions autour de la journée de l'enfant afin de mettre à plat l'ensemble des problématiques éducatives et de vie associative, notamment avec les activités organisées actuellement par les associations le mercredi matin et/ou le soir en semaine. Quant à l'Etat, il laisse une totale latitude aux communes pour organiser la mise en œuvre de cette réforme sachant que la proposition finale, faite par le Maire, doit recevoir l'acceptation définitive de l'Education Nationale.

Monsieur le Maire espère que le manque de temps ne nuira pas à mener une réflexion globale avec l'ensemble des acteurs locaux et rappelle que la position de la mairie doit être confirmée aux autorités compétentes avant le 31 mars et, quelle que soit la proposition. Les communes devraient recevoir des aides pour une mise en place 2013, sans aucune certitude sur la pérennisation pour 2014.

Monsieur le Maire présente la version « imprimée » du bulletin communal « Esnandes Info » et remercie l'ensemble des interlocuteurs qui ont mené, depuis plusieurs mois, cette réflexion pour créer une nouvelle identité graphique communale.

Concernant les questions littorales, et notamment les PAPI, Monsieur le Maire rappelle que le PAPI Agglo a été labellisé fin 2012. Restent désormais à intégrer, dans le budget communal, les 20% qui restent à charge de la commune. Pour cette partie seulement, le montant est estimé à plus de 200.000 €.

Quant au PAPI Nord Aunis, actuellement en phase d'élaboration, Monsieur le Maire insiste sur la mise en œuvre partagée d'actions cohérentes. En effet, dans un contexte tendu tant sur la réalisation des études que sur les financements, Monsieur le Maire souhaite que toutes les actions soient coordonnées pour une plus grande efficacité.

Pour le PPRL, Madame la préfète a modifié son arrêté le 27 décembre. Elle propose une modification des périmètres notamment pour la côte à + 60cm. Cet arrêté est assorti d'une carte à l'échelle improbable : ces propositions sont des positions de l'Etat et la commune ne possède aucun autre document. L'action collective à mener doit bien être pour la commune d'Esnandes de passer d'aléas très fort à modéré, à modéré à très faible. Cela passe par des actions fortes de protections dans le PAPI.

Les travaux de réfection de voirie de la route départementale, pour lesquels Monsieur le Maire a reçu l'assurance d'un chantier financé par le Conseil Général, seront bien réalisés en 2013.

Fin de séance à 22h25